

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**Identificateur de produit****Nom du produit** **n-Butanol****Nom chimique**
Alcool n-butylique**Numéro CAS**
71-36-3**Autres moyens d'identification****Substance pure/mélange** Substance**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation****Application** Intermédiaire chimique et Solvant. Utilisation: dans les agents nettoyants, Lubrifiant, dans les revêtements, dans les peintures, dans les encres, dans les toners, Adhésifs, Fluides métallurgiques/huiles pour roulements, Substances chimiques de laboratoire, produits de soins personnels et Désinfectant.**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant****Perstorp Oxo AB**
SE-444 84 Stenungsund
Sweden
Tel. +46 303 728600
Fax. +46 303 728607
www.perstorp.com**Adresse e-mail** productinfo@perstorp.com**Numéro d'appel d'urgence****Europe** (+)1 760 476 3961 (contract no: 334101)
Americas (+)1 760 476 3962 (contract no: 334101)
Middle East and Africa (+)1 760 476 3959 (contract no: 334101)
Asia Pacific (+)1 760 476 3960 (contract no: 334101)**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Description des dangers**

Cette substance est un liquide inflammable et peut former des mélanges air/vapeur explosifs.
Les vapeurs risquent de se répandre le long des sols et de s'enflammer au contact de charges électrostatiques.
Cette substance risque d'entraîner des lésions oculaires permanentes ainsi qu'une irritation cutanée et une déshydratation.
Les vapeurs peuvent provoquer une irritation du système respiratoire et affecter le système nerveux central, ce qui risque d'entraîner un effet de somnolence ou d'étourdissement.
Les premiers symptômes d'exposition peuvent comprendre un état de fatigue et des maux de tête.

Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 5 - (H313)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335,H336)
Liquides inflammables	Catégorie 3 - (H226)

Éléments d'étiquetage**Symboles/pictogrammes**

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H313 - Peut être nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Contient: Alcool n-butylique

Autres dangers

Aucune information disponible

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Substance**

Nom chimique	Numéro CAS	% massique
Alcool n-butylique	71-36-3	100

4. PREMIERS SECOURS**Description des premiers secours****Conseils généraux**

Consulter immédiatement un médecin Des dispositifs de lavage oculaire d'urgence doivent être situées à proximité du lieu de manipulation du produit. Si la victime est inconsciente, la placer en position de récupération et consulter un médecin Le personnel de premiers secours doit se montrer vigilant en ce qui concerne sa propre sécurité.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. Rincer la bouche à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Utiliser de l'eau tiède si possible. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact oculaire

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Utiliser de l'eau tiède si possible. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'ingestion du produit : Risque de provoquer des douleurs abdominales, des maux de tête, des nausées et des diarrhées. La prise de doses conséquentes peut endommager le foie et les reins. Risque d'effet narcotique. En cas d'inspiration du produit : Cette substance provoque une irritation des voies respiratoires et a un effet narcotique. L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoires ainsi que des maux de gorge, des quintes de toux, un essoufflement, des nausées, des étourdissements, une insensibilité et la perte de connaissance. Elle peut également provoquer les mêmes symptômes qu'en cas d'ingestion. En cas de contact avec la peau : Cette substance a un effet irritant et dégraissant. Peut provoquer des réactions allergiques. En cas de contact avec les yeux : Les vapeurs sont irritantes pour les yeux et peuvent provoquer des flots de larmes et des douleurs. Toute éclaboussure de ce produit risque de provoquer une inflammation oculaire. Effets chroniques : Une inhalation prolongée a provoqué des lésions au niveau du nerf auditif et du nerf vestibulaire, et a donné lieu à des vertiges et une perte de l'audition conséquents chez les ouvriers exposés au butanol-1. Tout contact répété ou prolongé peut provoquer un dégraissage de la peau et ainsi entraîner un assèchement de la peau, des craquèlements et une dermatite eczémateuse. Les personnes présentant des antécédents de troubles cutanés, de problèmes oculaires ou de dysfonctionnements hépatiques, rénaux ou respiratoires peuvent être davantage sujets aux effets de cette substance.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau abondant.

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Cette substance est un liquide inflammable et peut former des mélanges air/vapeur explosifs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Informations supplémentaires

Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Empêcher l'eau d'extinction de l'incendie de contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines. La mousse doit être appliquée en grandes quantités car elle est décomposée dans une certaine mesure par le produit.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Ventiler la zone affectée. Éliminer les sources d'ignition.

Précautions pour la protection de l'environnement

Minimiser la propagation dans la zone et obturer les canalisations d'évacuation. Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Petit déversement	Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure
Déversement important	Pomper le produit dans un conteneur de secours étiqueté de manière appropriée.

Méthodes de nettoyage

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver bien fermé, au frais et au sec. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver sous atmosphère d'azote.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente, (le cas échéant).

Nom chimique	Argentine	Russie	Egypt
Alcool n-butylique 71-36-3	Ceiling: 50 ppm Skin	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 152 mg/m ³ S*
Nom chimique	Singapour	Thaïlande	Malaisie
Alcool n-butylique 71-36-3	STEL: 50 ppm STEL: 152 mg/m ³	Indisponible	Skin Ceiling: 50 ppm Ceiling: 152 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Rince-yeux. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage
Protection des mains

Lunettes de sécurité étanches.

Porter des gants de protection. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

Temps de contact	Glove material	Épaisseur des gants	Délai de rupture	Remarques
Substances appropriées avec contact direct et prolongé (indice de protection 6, correspondant à plus de 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374) :	Caoutchouc butyle	0.7 mm		Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
Substances appropriées avec contact direct et prolongé (indice de protection 6, correspondant à plus de 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374) :	Caoutchouc nitrile	0.4 mm		Les gants doivent être conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du corps L'équipement de protection corporelle doit être sélectionné en fonction de l'activité et de l'exposition éventuelle, par exemple un tablier, des bottes de protection, une combinaison de protection chimique (conformément à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures).

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection respiratoire adaptée aux faibles concentrations ou aux expositions de courte durée: Filtre à gaz pour les gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, par exemple de Type A conforme à la norme EN 14387)
Protection respiratoire adaptée aux fortes concentrations ou aux effets à long terme: Appareil respiratoire autonome.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

liquide

incoloré

Odeur sucrée
Seuil olfactif Aucune donnée disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	5	@ 20°C (47 g/l) lit.
Point de fusion/point de congélation	-90 °C / -130 °F	
Point / intervalle d'ébullition	117 °C / 243 °F	OCDE, essai n° 103 : point d'ébullition
Point d'éclair	36 °C / 97 °F	ASTM D 7094-04
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		Sans objet
Limites d'explosivité		
Limites supérieures d'explosivité	11.2 % vol	lit.
Limites inférieures d'explosivité	1.4 % vol	lit.
Pression de vapeur	1.0 kPa	@ 25°C (lit.)
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Densité relative	0.81	D20/4, ISO 2811-2
Hydrosolubilité	47 g/L	@ 20 °C OCDE, essai n° 105 : Solubilité (eau)
Solubilité(s)		Aucune information disponible
Coefficient de partage	1.1	log POW (@25°C) OCDE, essai n° 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode HPLC
Température d'auto-inflammabilité	320 °C / 608 °F	ASTM E 659-78
Température de décomposition		Sans objet
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique	2.9 mPa s	@ 20°C, ISO 3219
Propriétés explosives		Ce produit n'est pas explosif. Toutefois, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.
Propriétés comburantes		Non oxydant.
Densité		Aucune information disponible
Masse volumique apparente		Aucune information disponible

Autres informations

Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité**

Cette substance est un alcool. Les alcools exhibent à la fois les comportements des acides faibles et des bases faibles. Ils peuvent provoquer la polymérisation des isocyanates et des époxydes. Cette substance forme des esters par réactions de condensation.
 Cette substance peut s'oxyder au contact d'aldéhydes et de cétones.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec: Substances comburantes, Acides forts. Réagit au carbonate d'éthylène pour former de l'éther monobutyle d'éthylène glycol (très toxique). Réagit à l'acide nitreux pour former du nitrite de butyle (toxique). Réagit à l'ammoniaque pour produire de butylamine toxique.

Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique).

Matières incompatibles

Agents comburants forts. Attaque le plastique et le caoutchouc.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation. Cutané(e).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Voir Section 4 pour plus d'informations.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion

Alcool n-butylique (71-36-3)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 401 : Toxicité aiguë par voie orale	Rat	Oral(e)	2290	mg/kg DL50 (dose létale)
OCDE, essai n° 402 : Toxicité aiguë par voie cutanée	Lapin	Cutané(e)	3430	mg/kg DL50 (dose létale)
OCDE, essai n° 403 : Toxicité aiguë par inhalation	Rat	Inhalation	>17.76	mg/l CL0
Inconnu(e)	Hamster	Oral(e)	1200	mg/kg DL50 (dose létale)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritant pour la peau.

Alcool n-butylique (71-36-3)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Lapin	Cutané(e)	Irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

Alcool n-butylique (71-36-3)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Œil	Irritant pour les yeux Provoque des lésions oculaires graves

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas un sensibilisant cutané.

Alcool n-butylique (71-36-3)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée		Peau	N'est pas un sensibilisant cutané

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non mutagène.

Alcool n-butylique (71-36-3)			
Méthode	Espèce		Résultats
Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro		Négatif
OCDE, essai n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères	in vitro		Négatif
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères	in vivo		Négatif
Ames test	in vitro		Négatif

Cancérogénicité

Toutes les études de mutagenicité in vitro étant négatives, aucun potentiel cancérogène n'est décelé.

Toxicité pour la reproduction

La matière a été testée sur le rat et aucun effet significatif sur la reproduction n'a été mis en évidence.

Alcool n-butylique (71-36-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 416 : Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations	Rat	Inhalation	750	ppm CSENO (F1, F2) Effets sur le développement référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 416 : Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations	Rat	Inhalation	2000	ppm CSENO (F0, F1) Effets sur la fertilité référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
Ministry of Health and Welfare, Japan; Guidelines for Toxicity Studies of Drugs	Rat	Oral(e)	1454	mg/kg bw/day NOAEL Effets sur le développement
	Rat	Inhalation	10.8	mg/l NOAEL Effets sur le développement

STOT - exposition unique Irritant pour les voies respiratoires

Alcool n-butylque (71-36-3)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
résultats pour l'humain	résultats pour l'humain	Inhalation		Irritant pour les voies respiratoires
	Rat	Inhalation		Irritant pour les voies respiratoires

STOT - exposition répétée

Alcool n-butylque (71-36-3)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
(US EPA 90-day)	Rat	Oral(e)	125	mg/kg bw/day NOAEL
EPA OTS 798.2450 (90-day)	Rat	Inhalation	2.35	mg/l NOAEL référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Danger par aspiration

Aucun danger identifié.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Faible toxicité pour les organismes aquatiques.

Alcool n-butylque (71-36-3)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Remarques
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Pimephales promelas	Eau douce	1376	96h	mg/l CL50 (concentration létale)
OECD Test No. 202: Daphnia sp. Acute Immobilization Test	Daphnia magna	Eau douce	1328	48h	mg/l CE50 (concentration efficace)
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	Eau douce	225	96h	mg/l CE50 (concentration efficace)
OCDE, essai n° 211 : Daphnia magna, essai de reproduction	Daphnia magna	Eau douce	4.1	21d	mg/l NOEC
DIN 38412, part 8 (Pseudomonas cell multiplication inhibition)	Toxicité pour les bactéries	Eau douce	4390	17h	mg/l CE50 (concentration efficace)

test)				
-------	--	--	--	--

Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable

Alcool n-butylique (71-36-3)

Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Résultats
	46 - 53 h		DT50 Dégradation abiotique photolyse
	92%	20d	Facilement biodégradable

Potentiel de bioaccumulation

Pas de potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Alcool n-butylique	0.81	

Mobilité dans le sol

Ce produit n'adsorbe pas les solides et sédiments en suspension selon le logarithme Koc qui indique une mobilité dans le sol élevée.

Nom chimique	Log Koc
Alcool n-butylique	0.388

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Ce produit est classé dans la catégorie des déchets dangereux et doit être éliminé comme tel. Incinérer dans une installation agréée.

Emballages contaminés

Les matériaux d'emballage contaminé doivent être éliminés selon la même procédure que celle utilisée pour éliminer le produit. Les emballages entièrement vides et propres peuvent être recyclés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR Transport routier**

Numéro ONU	UN1120
Nom d'expédition des Nations unies	BUTANOLS
Description pour le transport	UN1120, BUTANOLS, 3, III, (D/E)
Classe(s) de danger pour le transport	3
Classe de danger subsidiaire	3
Groupe d'emballage	III
Code de restriction en tunnel	(D/E)
Quantité limitée (LQ)	5 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	30

RID Transport ferroviaire

Numéro ONU	UN1120
Nom d'expédition des Nations unies	BUTANOLS
Description pour le transport	UN1120, BUTANOLS, 3, III
Classe(s) de danger pour le	3

transport
Groupe d'emballage III
Identificateur de danger ADR 30
(numéro Kemmler)

IMDG Transport maritime

Numéro ONU UN1120
Nom d'expédition des Nations unies BUTANOLS
Description pour le transport UN1120, BUTANOLS, 3, III, (36°C c.c.)
Classe(s) de danger pour le transport 3
Groupe d'emballage III
N° d'urgence F-E, S-D
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 223
Quantité limitée (LQ) 5 L
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information disponible

IATA Transports aériens

Numéro ONU UN1120
Nom d'expédition des Nations unies BUTANOLS
Description pour le transport UN1120, BUTANOLS, 3, III
Classe(s) de danger pour le transport 3
Groupe d'emballage III
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur A3
Code ERG 3L
Quantité limitée (LQ) 10 L

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations internationales**

Sans objet.

Argentine

Voir la section 8 pour les paramètres nationaux de contrôle de l'exposition

Egypt

Voir la section 8 pour les paramètres nationaux de contrôle de l'exposition

Malaisie

Voir la section 8 pour les paramètres nationaux de contrôle de l'exposition

Russie

Voir la section 8 pour les paramètres nationaux de contrôle de l'exposition

Singapour

Voir la section 8 pour les paramètres nationaux de contrôle de l'exposition

Thaïlande

Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

Sans objet

Date de révision 12-juin-2015
Remarque sur la révision Aucune information disponible.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Système général harmonisé (SGH).

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité